

Avignon, le 17 janvier 2014

Le directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
public et privé

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
publiques et privées

Mesdames et Messieurs les IEN chargés de
circonscription

académie
Aix-Marseille



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse
éducation
nationale

Secrétariat

Référence

Dossier suivi par
Véronique Valdivia-García
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE

Dans le contexte des tensions internationales actuelles, l'application des mesures « Vigipirate Rouge » est maintenue. Ce niveau élevé du dispositif ayant déjà fait l'objet de messages antérieurs, celui-ci doit vous conduire à vérifier que ces mesures soient bien effectives et opérationnelles dans le cadre de vos périmètres de responsabilités respectives.

A cet égard, je vous demande de continuer à être particulièrement attentifs aux consignes de sécurité que vous pourriez recevoir de mes services.

Compte tenu des troubles actuels dans certains pays, la plus grande prudence est recommandée aux voyageurs. C'est pourquoi je tiens à attirer votre attention sur les voyages scolaires. Il convient dans tous les cas de se référer au site internet du ministère des affaires étrangères constamment actualisé : www.diplomatie.gouv.fr/conseil-au-voyageurs

Michèle VANDREPOTTE



Avignon, le 9 janvier 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

DIEC

Pôle académique du DNB

Dossier suivi par
Jean-Etienne CELERIER
Téléphone
04 90 27 76 59
Fax
04 90 27 76 39
Mél.
jean-etien.celerier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française en milieu scolaire - Session 2014

Référence : lettre de cadrage rectorale du 18 novembre 2013

Comme chaque année, l'organisation du DELF en milieu scolaire, diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale pour certifier les compétences en français des ENAF, sera prise en charge en 2014 par les services départementaux après harmonisation au niveau académique.

Le dispositif repose sur un jury académique présidé par Madame Rachida Dumas, IA IPR d'arabe.

I - Calendrier, définition et nature des épreuves :

- Epreuves collectives : compréhension écrite et orale et expression écrite

Elles se dérouleront le **mardi 13 mai 2014**

- DELF A1 : 9h30 – 10h50
- DELF A2 : 9h30 – 11h10
- DELF B1 : 9h30 – 11h15

- Epreuves individuelles : production de l'oral

Elles se dérouleront les **mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014**

- DELF A1 : préparation : 10 minutes
interrogation : 5 minutes
évaluation : 5 minutes
- DELF A2 : préparation : 10 minutes
interrogation : 8 minutes
évaluation : 5 minutes

- DELF B1 : préparation : 10 minutes
interrogation : 15 minutes
évaluation : 5 minutes

II - Organisation des épreuves :

- Epreuves collectives :

Les candidats issus des établissements centres d'examen passeront les épreuves collectives dans leur établissement. Les autres candidats les passeront dans le centre d'examen dont ils dépendent.

Aucun matériel candidat ne sera autorisé.

Les enseignants ayant la qualité de membres du jury feront passer les épreuves collectives. Ils seront convoqués par la DIEC dès 9h00 les jours d'épreuves.

Les candidats seront aussi convoqués dès 9h00 car il ne sera admis aucun retard.

Chaque établissement centre d'examen devra prévoir une salle spécifique par niveau d'examen. Chaque salle devra être équipée d'un système de lecture de Cd audio.

Les corrections des épreuves collectives se dérouleront dans les établissements centre d'examen le 13 mai 2014 à partir de 13h30 dans une salle dédiée.

Il est impératif que le correcteur ne soit pas l'enseignant du candidat.

- Epreuves individuelles :

Les candidats issus des établissements centres d'examen passeront les épreuves individuelles dans leur établissement. Les autres candidats les passeront dans le centre d'examen dont ils dépendent.

Aucun matériel candidat ne sera autorisé.

Les enseignants ayant la qualité de membres du jury feront passer les épreuves individuelles. Ils seront convoqués par la DIEC.

Il est impératif que l'examineur ne soit pas l'enseignant du candidat.

III – Inscription des candidats :

L'inscription des candidats se fera dans les établissements entre **le 3 et le 14 février 2014** au moyen de la fiche individuelle d'inscription jointe.

La fiche individuelle d'inscription doit impérativement être remplie en majuscules par l'enseignant du candidat en respectant rigoureusement l'orthographe des noms et prénoms des candidats ainsi que le nom du pays et la nationalité.

Les établissements devront retourner ces fiches soit par fax soit sous la forme d'un fichier numérique à la DIEC de la DSDEN, à l'attention de M. Célèrier, pour le 14 mars 2014.

IV – Autres points :

- Sujets :

La DIEC de la direction académique enverra aux établissements centres d'épreuves les sujets (papier et CD) et les corrigés en nombre. Il est prévu 3 couleurs, une par sujet.

- Papeterie :

Les copies EN et brouillon sont à prélever sur vos stocks prévus pour le Diplôme National du Brevet ou pour les examens de niveau V.

- Identité des candidats :

Avant chaque série d'épreuves l'identité des candidats sera vérifiée au moyen du livret scolaire et/ou du carnet de liaison dont ils devront se munir.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif auquel j'attache le plus grand intérêt.



Dominique BECK

DVRH – 15/01/2014

**Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés
et des professeurs d'EPS**

Promotion 2014

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22)

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 47 du 19 décembre 2013 relatif à l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude.

Les inscriptions se font par le biais d'un dossier « papier » téléchargé à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr avant le 31 janvier 2014.

Le dossier dûment complété accompagné des pièces justificatives devra être transmis à l'IEN de circonscription pour le lundi 3 février 2014, délai de rigueur. Vous voudrez bien avertir le service de la DVRH par mail de votre candidature à l'adresse suivante : ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr

L'IEN fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique – DVRH pour le jeudi 6 février 2014.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

ACTIONS EDUCATIVES

Dans le cadre de l'initiative nationale "Mémoire et citoyenneté", les équipes éducatives qui souhaitent contribuer à perpétuer la mémoire de la Shoah et des autres crimes contre l'humanité sont invitées à consulter l'ensemble des ressources référencées sur le site Eduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/memoiredesgenocides>

A toutes fins utiles, je vous invite à consulter le BOEN n° 1 du 3 janvier 2013 sur la "Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité".

Le chef de la division de la scolarité

J.C. BERARD